

ASSEMBLEES GENERALES DU RESEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN ET DU
RESEAU DES ORGANISMES DE BASSINS TRANSFRONTALIERS
(Dakar , 03 - 06 Novembre 2004)

PROCESSUS DE VISION PARTAGEE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU BASSIN DU NIGER



ABN / NBA

Mohammed Bello TUGA
(Secrétaire Exécutif de l'Autorité du Bassin du Niger)



ABN / NBA

Plan de Présentation :

1- Introduction (contextes)

2- Justification

3- Objectifs

4- Résultats attendus

5- Processus

6- Etapes du processus

7- Pilotage du processus

8- Etat d'avancement

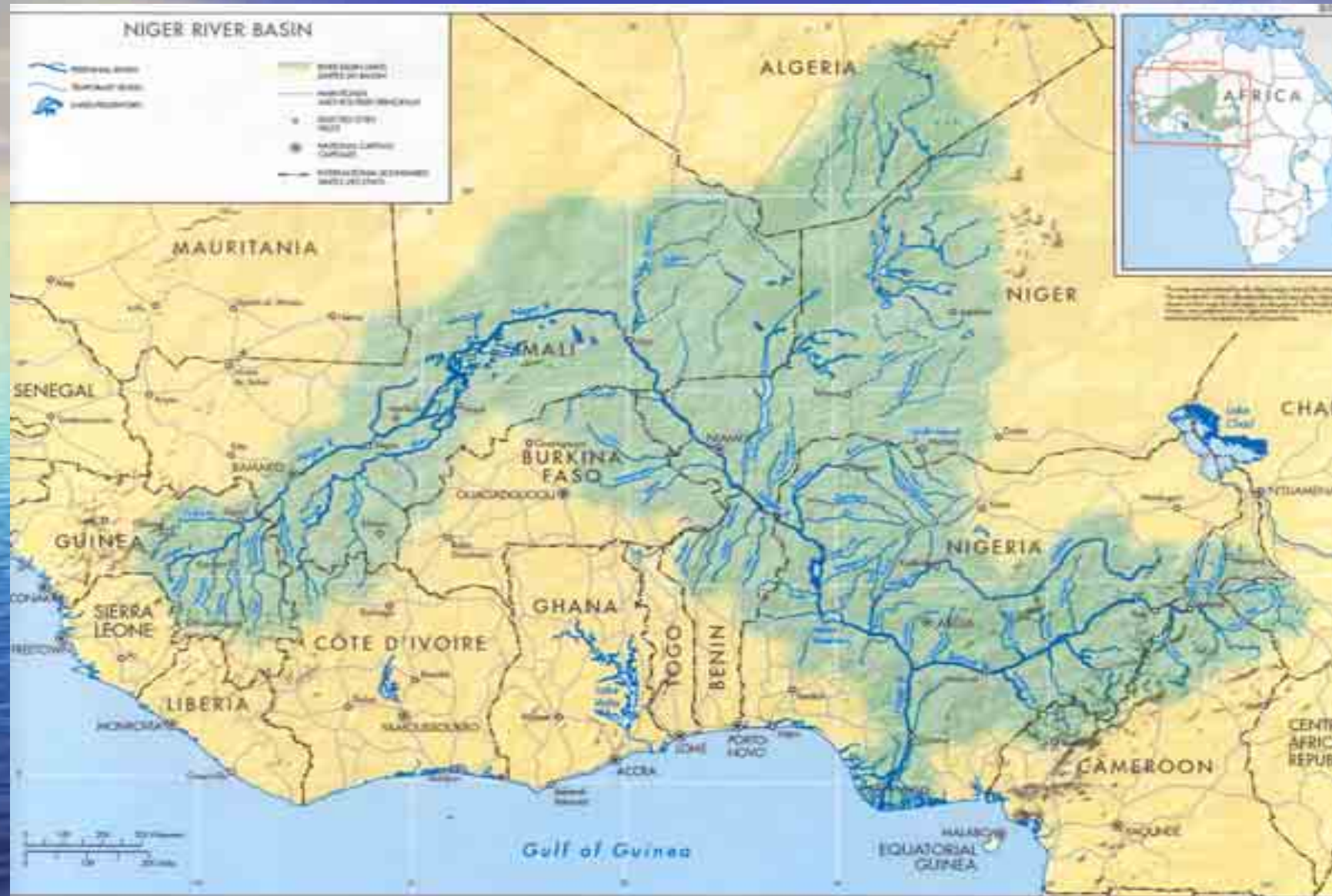
9- Conclusions



ABN / NBA

1- INTRODUCTION

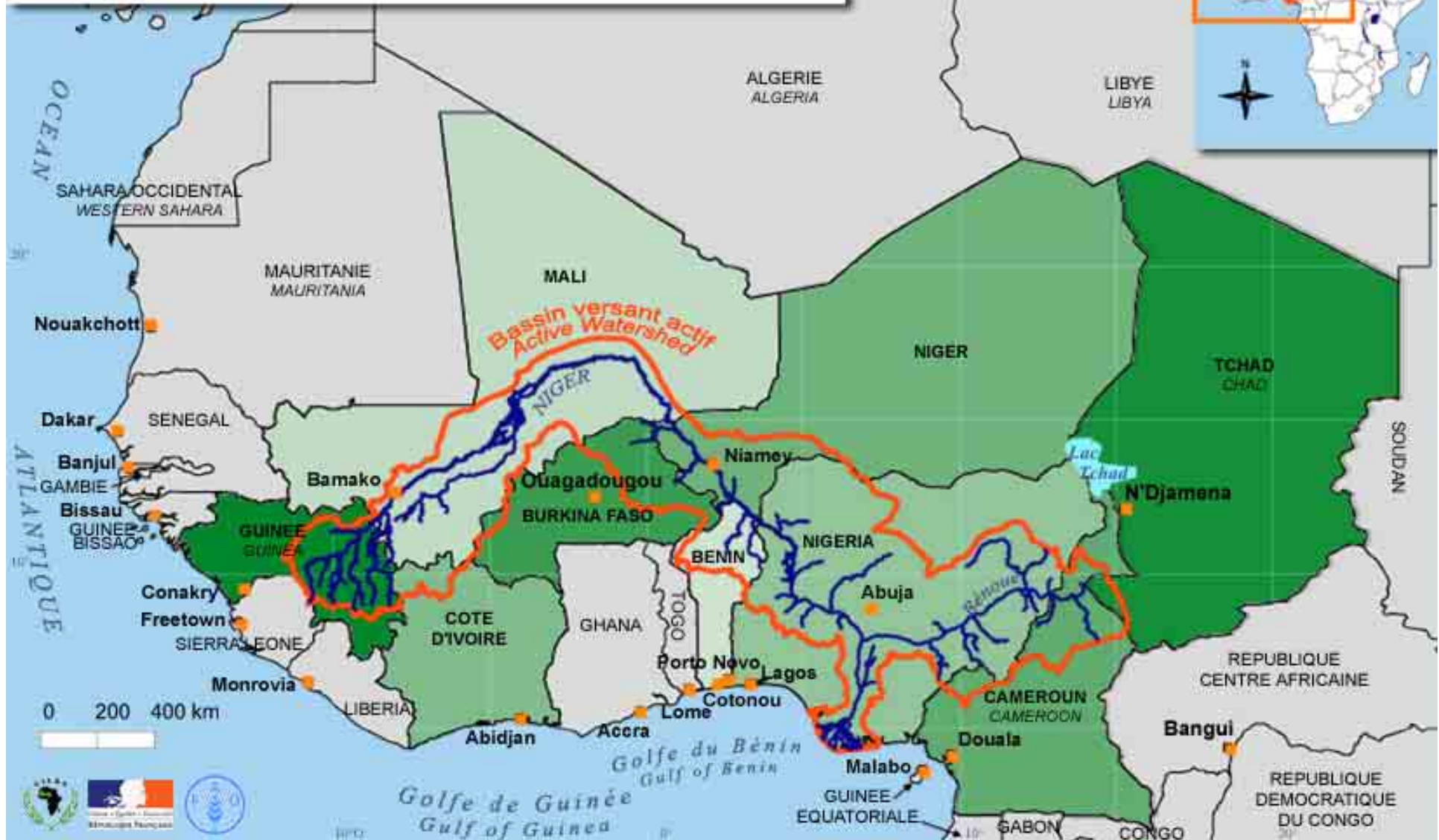
Contexte géographique :



- Avec une longueur de 4200 Km, le fleuve Niger avec ses affluents drainent une superficie théorique d'environ 2 100 000 Km².



LES PAYS MEMBRES DE L'AUTORITE DU BASSIN DU NIGER
THE NIGER BASIN AUTHORITY MEMBER COUNTRIES



◆ Environ 1 500 000 Km² de partie active répartie sur les pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger : la Guinée (6%), la Côte d'Ivoire (1%), le Mali (26%), le Niger (23%), le Burkina Faso (4%), le Bénin (2%), le Cameroun (4%), le Tchad (1.0%) et le Nigeria (33%).

□ **Le contexte politique et institutionnel** du bassin est caractérisé par:

- La création de la Commission du Fleuve Niger (CFN) en 1964 à Niamey (Niger);
- L'Autorité du Bassin du Niger (ABN) 1980 à Faranah (Guinée).

□ **Le contexte socioéconomique** du bassin est caractérisé par:

avec □ Une population d'environ 110 millions d'habitants (an 2000) un taux annuel moyen de croissance de 3%;

□ Une population largement concentrée le long du fleuve et de ses affluents pour laquelle ils revêtent une importance socio-économique, environnementale et par conséquent **politique fondamentale.**

1- Introduction (suite et fin)

- **Le bassin du Niger dispose d'un potentiel de développement important mais ce potentiel est peu exploité :**
 - **le potentiel hydroagricole global du bassin est de l'ordre de 2,5 millions d'ha dont 20% sont actuellement mis en valeur;**
 - **le potentiel hydroélectrique du bassin est estimé à 30 000 GWH/an. Les sites hydroélectriques actuellement équipés produisent 21% du potentiel du bassin dont 91% sont produits par le Nigeria.**
 - **la navigation: Le cours du fleuve Niger n'est navigable toute l'année que sur certains tronçons.**
 - **l'élevage, la pêche, le tourisme, les mines et les industries sont d'autres secteurs potentiels susceptibles d'un plus grand développement.**



2 – JUSTIFICATION :

- **Dynamique mondiale en faveur de la GIRE et du DD:**
 - ◆ **Sommet de la terre de Rio en juin 1992;**
 - ◆ **les 2ème et 3ème fora mondiaux de l'eau (La Haye, 2000 et Kyoto, 2003);**
 - ◆ **le SMDD de Johannesburg en 2002;**
 - ◆ **etc.**
- **Cette dynamique mondiale implique :**
 - ◆ **la nécessité de renforcer la coopération entre les pays de l'ABN;**
 - ◆ **la nécessité d'améliorer les performances de l'ABN.**



- ❑ Décisions politiques des 6ème et 7ème Sommets des Chefs d'Etat et de gouvernements de l'ABN (Bamako 2000 et Abuja 2002)
- ❑ L'élaboration d'une Vision partagée pour le développement durable du bassin du fleuve Niger : Tournant décisif dans la coopération entre les Etats de l'ABN.
- ❑ Cette «Vision partagée» est un engagement politique fort. Elle consiste en une vision d'ensemble du développement du bassin.



3- OBJECTIFS :

Les objectifs stratégiques poursuivis par la Vision partagée sont :

a)- Elaborer une Vision partagée ;

b)- Instaurer une gestion intégrée des ressources en eau partagées du bassin ;

c)- Renforcer la coopération et les actions conjointes entre les pays du bassin pour réaliser des gains bénéfiques à tous;

d)- Renforcer la coopération entre l'ABN et les partenaires au développement.



□ Les objectifs opérationnels permettant de réaliser les objectifs stratégiques sont :

- 1)- Elaborer et mettre en œuvre à l'échelle du bassin un cadre stratégique de développement intégré : le PADD;
- 2)- Renforcer le cadre juridique et institutionnel existant ;
- 3)- Développer les ressources hydriques du bassin du Niger de manière durable et équitable;
- 4)- Adopter une démarche pragmatique et consensuelle dans la conduite du processus d'élaboration de la Vision partagée.



4 – RESULTATS ATTENDUS :

Trois résultats principaux sont attendus du processus de la Vision partagée à savoir :

- 1** L'énoncé d'une Vision partagée pour le développement durable du bassin du Niger est formulé et adopté par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements de l'ABN ;
- 2** Un Plan d'action de développement durable (PADD) du bassin est élaboré et adopté par le Sommet de l'ABN ;
- 3** Les financements nécessaires à la mise en œuvre du PADD sont mobilisés par le Secrétariat Exécutif de l'ABN, les pays membres et la communauté internationale.



ABN / NBA

5- PROCESUS : Démarche du processus de la Phase1



⇒ Programmes et projets régionaux majeurs en cours :

Les résultats et les enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes et projets régionaux majeurs en cours ou en instance de démarrage doivent servir le processus de la Vision partagée.

On peut citer entre autres :

- ◆ Mise en œuvre de l'audit institutionnel et organisationnel de l'ABN (Banque mondiale, Canada, France);
- ◆ Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'ABN (BADEA, Banque mondiale, Banque néerlandaise, OPEP, France/AFD+MAE);



Projets régionaux majeurs en cours (suite)

- ◆ **Projet FEM: Inversion des tendances de dégradation des terres et des eaux dans le bassin du fleuve Niger (Banque mondiale et PNUD);**
 - ◆ **Programme-cadre de protection contre l'érosion hydrique et de lutte contre l'ensablement du bassin du fleuve Niger (FAD/BAD);**
 - ◆ **Appui à la mise en œuvre de la GIRE dans le bassin du fleuve Niger (France/AFD+FFEM+MAE, Canada/ACDI);**
 - ◆ **Volet GIRE de l'Initiative européenne (Union européenne).**
- Ces actions visent également à renforcer les capacités de l'ABN et de ses pays membres ainsi que la coopération avec les organisations et pays partenaires.



6- ETAPES DU PROCESSUS

Le processus d'élaboration de la Vision partagée se déroulera en 2 phases distinctes avec les résultats suivants :

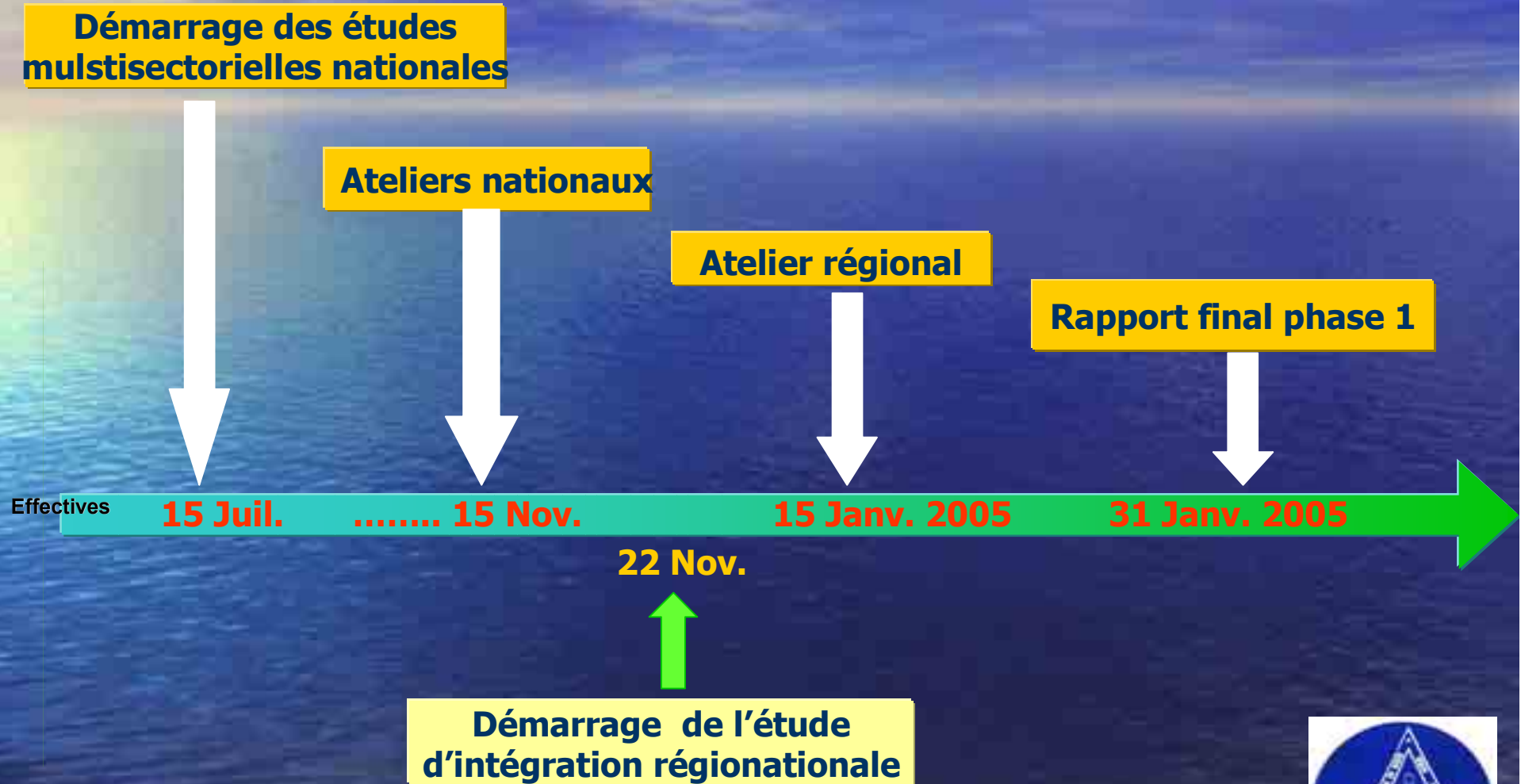
Phase 1:

- Etudes multisectorielles nationales : diagnostic, opportunités, contraintes et priorités de développement dans la portion nationale du bassin;
- Synthèse régionale : compilation et intégration des 9 études nationales, ébauche de la Vision partagée;
- Etudes d'intégration régionale macro-économique: énoncé de la vision partagée, sommaire et méthodologie du PADD.

Phase 2:

- Formulation du Plan d'action de développement durable (PADD);
- Programme et projets d'investissement finalisés;
- Conférence des bailleurs de fonds pour mobiliser les financements.

Calendrier de la phase 1 : 2004-2005



7- PILOTAGE DU PROCESSUS

Le pilotage et l'exécution du processus d'élaboration de la Vision partagée sera assurée à deux niveaux :

- Niveau national : une équipe nationale conduit la réalisation de l'étude multisectorielle nationale; elle comprend:
 - Quatre (4) experts nationaux dont le Point focal ABN;
 - Deux (2) consultants nationaux;
 - Un Comité national de pilotage pour supervision et validation.
- Niveau du bassin: les organes statutaires de l'ABN et un Comité régional de pilotage:
 - Le SE/ABN appuyé par deux (2) consultants régionaux;
 - Un Comité régional de pilotage pour supervision et coordination générale du processus.



ABN / NBA

□ En raison de la nature et des objectifs de la Vision partagée, le processus devra être fortement participatif en impliquant tous les acteurs concernés.

Ainsi, les principaux acteurs et leurs rôles sont :

- ◆ Les Populations vivant dans le bassin : elles doivent être informées régulièrement et sollicitées pour exprimer leurs perceptions et préoccupations.
- ◆ La société civile nationale : son implication est indispensable pour faire le lien avec le reste de la population nationale.
- ◆ Les Etats membres de l'ABN : ils sont le maître d'ouvrage du processus.



- ◆ Le Secrétariat exécutif de l'ABN : son rôle principal est de coordonner et de faciliter le déroulement du processus.
- ◆ Les partenaires au développement : leur rôle principal est d'accompagner le processus en apportant assistance technique et financière.



8- ETAT D'AVANCEMENT

□ **Décembre 2000 et Février 2002:**

6ème et 7ème Sommets de l'ABN : décision d'élaboration d'une Vision partagée et d'un Plan d'action pour le développement durable (PADD) du bassin du Niger.

□ **Juin 2002:**

A la demande du Président Mamadou Tandja, Président en exercice du Sommet de l'ABN, la Banque mondiale accepte d'appuyer les efforts des pays et d'être le chef de file des partenaires pour développer une Vision partagée et un PADD du bassin du Niger.

□ **Septembre 2002:**

Atelier d'information et de sensibilisation des pays membres de l'ABN sur la Vision partagée pour le développement durable du bassin du Niger.



ABN / NBA

□ **Décembre 2002:**

20ème session du Conseil des Ministres de l'ABN (Niamey);
lancement du processus d'élaboration d'une Vision partagée.

□ **Septembre 2003:**

Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'ABN (Niamey);
« *Déclaration de Niamey* » sur l'engagement des pays à élaborer
une Vision partagée de développement; Appel au Président Jaques
Chirac pour un plaidoyer en faveur de la mobilisation des
ressources financières nécessaires à l'élaboration et à la mise en
œuvre de la Vision partagée.

□ **Janvier 2004 :**

Session extraordinaire du Conseil des Ministres sur les résultats de la phase
1 de l'Audit organisationnel et institutionnel – Adoption du nouvel
organigramme du Secrétariat Exécutif - Transformation des Points focaux en
« Structures Focales », la réaffirmation de l'adhésion des Etats membres au
mandat de l'ABN centré sur la Vision Partagée et le Programme d'Action qui
en résultera , etc.

□ **Avril 2004:**

- ◆ **6-9 avril : Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'ABN (Niamey); Préparation de la Conférence des Chefs d'Etats et des Partenaires de l'ABN (Paris, 26 et 27 avril 2004).**
- ◆ **26-27 avril : Conférence des Chefs d'Etat et des Partenaires de l'ABN sur le Partenariat International pour le Bassin du Niger :**
 - ⇒ **Adoption de *la Déclaration de Paris* sur « Les principes de gestion et de bonne gouvernance pour un développement durable et partagé du bassin du Niger »**
 - ⇒ **Adoption par les partenaires de l'ABN d'un « Cadre de coopération des Partenaires de l'ABN ».**

Cette conférence a été ainsi, l'occasion pour les Etats membres de l'ABN de confirmer leur volonté d'agir ensemble, de manière solidaire et concertée pour la mise en valeur des ressources du bassin et la Communauté internationale des Partenaires de s'engager à faciliter la mise en œuvre d'une gestion rationnelle des ressources en eau et des écosystèmes du bassin du Niger.

8- Etat d'avancement (suite)

Après l'historique Conférence d'engagement politique des Etats et Partenaires de l'ABN, le Secrétariat Exécutif a entrepris les actions suivantes :

□ Mai 2004 :

- Elaboration d'une Feuille de Route du processus de vision partagée suivie d'une Conférence de presse donnée par Président du Conseil des Ministres.

Les grands axes du chronogramme initial :

- A- Mise en œuvre des réformes institutionnelles et organisationnelles du Secrétariat Exécutif : mai 2004 - février 2005;
- B- Evaluation de l'état de développement du bassin : juin 2004 - février 2005;
- C- Elaboration d'un Plan d'Action de Développement Durable : février-déce. 2005;
- D- Recherche et mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du programme d'investissement : décembre 2005-Juin 2006

□ **Juillet 2004 :**

- 13-15 juillet : Atelier régional technique sur la réalisation des études multisectorielles nationales avec adoption du Plan du rapport final.

□ **Septembre 2004 :**

- 4^{ème} Réunion du Comité Consultatif des Partenaires techniques et financiers de l'ABN en marge de sa 23^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Cotonou du 06 au 10 septembre 2004.

□ **Octobre 2004 :**

- Elaboration d'un Programme de Communication pour informer, sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs en faveur du processus de la Vision Partagée .

Le programme de communication comporte les activités suivantes :

- 1- Réalisation d'un film documentaire sur la Conférence de Paris;**
- 2- Publication des articles sur le processus de vision partagée dans des journaux de large diffusion ;**
- 3- Tournée d'une Caravane de sensibilisation dans le bassin ;**
- 4- Conférences de presse dans les Etats membres;**
- 5- Ateliers des « Communicateurs » dans les Etats membres;**
- 6- Mise à jour régulière des pages « Processus de Vision Partagée » du site Site internet de l'ABN.**

9 - CONCLUSIONS :

- Le bassin du fleuve Niger présente des opportunités de développement certaines, à condition que les pays du bassin renforcent leur cadre de coopération et adoptent de nouveaux outils de développement et de gestion des RE partagées.
- La Vision partagée est justifiée pour faire face aux défis du développement durable du bassin du Niger dans un cadre régional concerté.
- La coopération entre les pays du bassin à travers la Vision partagée, présente de nombreux avantages qui prennent en compte les dimensions écologique, économique et politique du développement.
- La mobilisation des partenaires au développement et la coordination de leurs actions pour soutenir les efforts des pays du bassin, sont nécessaires à travers un partenariat renouvelé et renforcé qui marque leur engagement : un Nouveau Partenariat s'impose.



ABN / NBA

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Autorité du Bassin du Niger / Niger Basin Authority